Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Assainissement : budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-186

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :

Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :

Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
5 195 042,37 € en section de fonctionnement,
12 052 997,05 € en section d'investissement,
soit **un total de 17 248 039,42 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	3 209 888,56	0,00	3 209 888,56
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	668 590,73	2 000,00	0,00	670 590,73
70 VENTES PRODUITS FABRIQUE, PRESTATIONS	11 798 790,15	1 983 153,81	0,00	13 781 943,96
Total Recettes	**12 467 380,88**	**5 195 042,37**	**0,00**	**17 662 423,25**

Les recettes de fonctionnement comprennent la reprise du résultat reporté de fonctionnement pour un montant de 3 209 888,56 €.

Les opérations d'ordre correspondent à un ajustement des amortissements des subventions.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses sont augmentés de 1 983 153,81 € pour tenir compte des éléments suivants :

- Ajustement de la redevance performance versée à l'agence de l'eau à la place du délégataire (+ 593 000 €)
- Ajustement de la recette de l'agence de l'eau pour le schéma directeur (+ 178 000 €)
- Inscription de la recette liée à la prime d'intéressement négative de 1 280 000 € liée au dépassement en 2025 du coût de référence (+ 1 280 000 €)

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 357 557,46	4 995 042,37	0,00	11 352 599,83
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 270 715,00	0,00	0,00	1 270 715,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	108 600,00	0,00	0,00	108 600,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 549 922,61	0,00	0,00	3 549 922,61
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	1 025 585,81	0,00	0,00	1 025 585,81
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	15 000,00	200 000,00	0,00	215 000,00
Total Dépenses	**12 467 380,88**	**5 195 042,37**	**0,00**	**17 662 423,25**

Les **charges à caractère général** sont augmentées de 1 585 000 € dans l'hypothèse où les montants dépensés par les délégataires atteindraient le coût de référence. Pour rappel, le budget avait été construit

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

sur le coût objectif. Elles tiennent compte également de l'augmentation de l'enveloppe pour le schéma eau pluviale à hauteur de 140 000 €. Par ailleurs, une somme de 3 202 000 € est inscrite sur ce chapitre pour équilibrer la section. Cette somme correspond au report de l'excédent 2025.

Les **dotations aux provisions** correspondent à l'inscription d'une provision pour risque d'impayés d'un montant de 200 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 549 922,61	0,00	0,00	3 549 922,61
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	264 444,50	0,00	264 444,50
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 826 500,00	698 720,07	1 056 461,83	3 581 681,90
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 042 698,01	10 000 000,00	0,00	15 042 698,01
4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	0,00	33 370,65	0,00	33 370,65
Total Recettes	**10 419 120,62**	**10 996 535,22**	**1 056 461,83**	**22 472 117,67**

Les **dotations, fonds divers et réserves** prennent en compte la couverture du déficit d'investissement 2025 à hauteur de 264 444,50 €.

Concernant les **subventions d'investissement reçues**, l'augmentation de 698 720,07 € correspond essentiellement à la subvention de la commune de Chateauneuf sur les eaux pluviales, à la subvention DETR pour les travaux de la station d'épuration de Saint-Sauveur-Marville et à la subvention de l'agence de l'eau pour le schéma directeur.

L'inscription de 10 000 000 € en **emprunts et dettes assimilés** est destiné à un remboursement infra-annuel d'un emprunt pour réduire les frais financiers.

Les recettes relatives aux **opérations sous mandats** sont liées à des refacturations d'opérations terminées pour un montant de 33 370,65 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	185 121,32	0,00	185 121,32
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	668 590,73	2 000,00	0,00	670 590,73
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 923 966,00	10 030 000,00	0,00	11 953 966,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	755 963,89	23 756,70	2 670,00	782 390,59
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 305 600,00	-267 580,43	1 133 115,01	3 171 134,58
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 765 000,00	913 914,45	0,00	5 678 914,45
4581 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total Dépenses	**10 419 120,62**	**10 917 212,04**	**1 135 785,01**	**22 472 117,67**

Les **dépenses d'investissement** comprennent la reprise du **déficit reporté** pour un montant de 185 121,32 €.

Les modifications essentielles inscrites au budget supplémentaire pour **les immobilisations corporelles** et les **immobilisations en cours** sont des ajustements en lien avec les progressions de chantier.

***VU** le code général des collectivités territoriales,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-239 du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2026-152 du 29 juin 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2026-169 du 29 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget annexe Assainissement.*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 du budget annexe Assainissement,*
***VU** le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe Assainissement.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe Assainissement arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **17 248 039,42 €**.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026